FRE.3.16087.1.1

Case
FRC
2328|

DISCOURS

Prononcé au Roi le vingt-deux Décembre 1788, par Messire Louis François de Paule LEFEVRE D'ORMESSON, *Premier Président du Parlement de Paris.*

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

Prononcé au Roi le 22 Décembre 1788, par Meſſire Louis François de Paule LEFEVRE D'ORMESSON, *Premier Préſident du Parlement de Paris.*

SIRE,

UNE efferveſcence dangereuſe s'eſt répandue inſenſiblement dans tout le

Royaume ; des idées d'innovation agitent les eſprits ; l'enthouſiaſme les échauffe ; la contradiction les aigrit ; l'oppoſition les irrite ; des Ecrits téméraires nourriſſent ces funeſtes diſpoſitions. Ce qui n'étoit d'abord que des opinions, devient des prétentions trop réelles. Il s'éleve des diſputes ſérieuſes ; elles ſe tournent en combats d'ambition & d'intérêt ; leur feu allume par-tout de véritables diviſions ; & bientôt on ne tiendra plus ni à des principes certains, ni à des vues uniformes, ni à des intérêts communs, ni à ces nœuds de tout genre qui doivent lier entr'eux & les citoyens d'un même Empire & tous les membres de la ſociété.

Des Ordres différens n'avoient juſqu'ici diſtingué les François, que pour les unir davantage ; à préſent, SIRE, par des manœuvres indiſcretes & populaires, ils

ſont près de devenir des titres de concurrence, de jalouſie & d'inimitié.

Déja les partiſans des idées oppoſées prennent ombrage les uns des autres; ils ſemblent ſe craindre, s'éloigner, ſe préparer à une diſcorde ouverte; ils ſe précipitent ſans réflexion dans des commencemens d'aſſociations plus redoutables qu'ils ne l'imaginent eux-mêmes; ils croyent conduire l'Etat à une réforme, & ils ne le conduiſent qu'à ſa ruine.

Si les Loix impoſoient à tous les citoyens, l'ordre & la paix ſeroient bientôt rétablis. Mais on leur perſuade qu'il faut changer la légiſlation entiere; ce qu'on eſt réſolu de détruire, on ne peut plus le révérer. Ainſi, on ſe fait une habitude perverſe de violer & de braver les Loix;

chacun ſe permet tout ce qu'il veut, & en attendant d'autres Loix, on n'a plus aucune regle pour diriger ſes idées, ſes diſcours & ſa conduite.

Delà, SIRE, on ne craint pas de préſenter au Peuple comme ſes oppreſſeurs les Magiſtrats qui maintiennent encore invariablement les Loix & l'ordre public: comme ſes ennemis les Eccléſiaſtiques qui prêchent les regles ſalutaires de la morale, & l'obéiſſance religieuſe due au Pouvoir légitime; on lui déſigne enfin comme des tyrans les Nobles qui honorent la Monarchie par leurs exploits, & qui ſervent leur Patrie dans les plus hauts emplois de la ſociété.

Et réciproquement combien ne cherche-t-on pas à leur rendre ſuſpects les deſirs

d'un Peuple qui, jusqu'à présent, n'avoit jamais cessé d'honorer ses Juges, de respecter ses Pasteurs, de marcher contre les ennemis de l'Etat sous les ordres de la Noblesse, & de s'animer par l'exemple de sa valeur.

Mais, SIRE, lorsqu'il n'y aura plus de principes fixes qui déterminent la soumission des Peuples, lorsqu'ils ne reconnoîtront plus de pouvoir dans les Ministres de l'autorité légale qui l'ordonne, de la Religion qui en consacre le devoir, de cette puissance militaire qui appuie les Loix par les armes, où pourra se trouver l'obéissance que VOTRE MAJESTÉ doit attendre de ses Sujets? Une secousse fatale l'ébranle actuellement de tous côtés. Les effets s'en font sentir depuis les fondemens jusqu'au sommet de l'Etat. On ajoute encore à cette commotion générale,

par des idées d'égalité, qu'on s'efforce d'établir en ſyſtême, comme s'il étoit poſſible que l'égalité ſubſiſtât en réalité. Cette ſpéculation, toute vaine qu'elle eſt, ſeme parmi les Citoyens le germe de l'anarchie; elle eſt la perte de l'autorité Royale, en même temps que la deſtruction de tout ordre civil & monarchique.

C'eſt là, SIRE, ce qui effraye votre Parlement, c'eſt ce qui le porte à une démarche plus preſſante auprès de VOTRE MAJESTÉ, & à de plus vives inſtances pour qu'il lui plaiſe de faire expédier les Lettres de convocation des Etats-Généraux.

Il eſt tems, SIRE, de rapprocher les citoyens les uns des autres; il eſt urgent de former enfin cette grande aſſemblée

où ils pourront conférer sur leurs droits réciproques, concilier leurs intérêts respectifs, se parler sans défiance, s'expliquer sans vouloir se dominer mutuellement, retrouver l'union des cœurs dans l'unité des principes, la consistance de la Monarchie dans la stabilité de sa constitution, & l'assurance des bienfaits de VOTRE MAJESTÉ dans la nouvelle force que votre puissance affermie, donnera, SIRE, à vos vertus pour le bonheur de la France.

Tel est l'objet des Supplications dont votre Parlement, SIRE, m'a chargé auprès de VOTRE MAJESTÉ, par son Arrêté du dix-neuf de ce mois.

Il est, SIRE, un autre objet, non moins important, sur lequel votre Parlement m'a aussi chargé de recourir à la

ſageſſe & à la bonté de VOTRE MAJESTÉ. C'eſt la ſubſiſtance du Peuple, dans un tems où la rigueur de la ſaiſon ſe joint aux autres cauſes de la cherté des grains & aux autres maux qui le font ſouffrir.

Votre Parlement, SIRE, y a pourvu autant qu'il étoit en lui par un Arrêt qui défend les manœuvres employées pour augmenter cette cherté. Le même Arrêt établit dans les marchés l'ordre le plus favorable pour les perſonnes pauvres & dépourvues de la faculté de s'approviſionner; mais il eſt, SIRE, des vues d'un ordre ſupérieur, il eſt des reſſources plus générales & plus efficaces pour remédier à des malheurs auſſi affligeans. Ces moyens n'appartiennent qu'à l'adminiſtration prudente & généreuſe de VOTRE MAJESTÉ, & ſur-tout à ſon humanité.

C'eſt elle que votre Parlement implore & ſollicite, bien sûr de trouver dans le cœur de VOTRE MAJESTÉ tout ce qui peut appùyer de ſi juſtes Supplications.